

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Système de vidéo-  
protection – Demande  
de subvention au Fonds  
Interministériel de  
Prévention de la  
Délinquance**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 22 décembre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée :

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN D'ORO

**N° DE DOSSIER** : 11 H 08

**OBJET** : SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le développement de la vidéosurveillance constitue un axe prioritaire de la politique de la lutte contre la délinquance.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), créé en 2006 au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, reçoit la part des crédits délégués par l'Etat à cette agence ainsi qu'un montant prélevé sur le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.

Le fonds peut ainsi apporter aux porteurs de projet un concours financier significatif allant jusqu'à 50% du coût total du projet pour l'installation d'un nouveau dispositif.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé un programme d'équipement de 21 caméras, autorisé par arrêté préfectoral. Cette installation doit s'achever par la mise en place de la caméra de sécurisation à l'entrée du poste de police municipale. Cette caméra vise à sécuriser les accès à ce dernier qui accueille le centre de supervision urbain, centre névralgique du dispositif.

Il paraît également nécessaire aujourd'hui d'étudier les possibilités de migration vers un système numérique plus performant.

Ces deux projets sont éligibles au FIPD.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du FIPD afférente à ces deux projets et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter la demande de subvention,
- signer les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le Maire-Adjoint délégué,



Pascale GENDRON